

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 31 MARS 2025

12 élus présents ou représentés

Secrétaire de séance : Jérôme CONSTANT

PROCEDURE DE RACHAT DU COMMERCE

Le prix de cession TTC s'élève à **95 025,08 €**. Le remboursement à l'EPF Auvergne s'étalera sur 10 ans, à taux zéro. Le Conseil accepte le rachat par acte administratif.

TRAVAUX DE RENOVATION DE L'APPARTEMENT AU-DESSUS DU COMMERCE

Le Conseil Municipal accepte le réajustement des devis à hauteur de **+ 4 985,72 € HT**, correspondant à des travaux supplémentaires d'isolation. Rappelons que ces travaux sont subventionnés à hauteur de 30 % par le Département.

TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ESPACE COMMERCE

Le commerce se situant sous l'appartement, l'entièreté du rez-de-chaussée doit être équipée de plafonds coupe-feu 1h, entraînant un réajustement des travaux. Le Conseil accepte le devis de l'entreprise **TERRAZUR** et un réajustement global des devis acceptés le 19 décembre 2024, à hauteur de **+ 38 227,31 €**. Ces travaux sont subventionnés à 75 % par l'Etat et le Département.

MONTANT DU LOYER DU FUTUR COMMERCE

Le Conseil municipal souhaite proposer des conditions favorables à la gérante du futur commerce pour le démarrage de son activité. Ainsi, une **gratuité lui sera appliquée en matière de loyer sur les 6 premiers mois d'exercice**. Ensuite, le loyer (englobant commerce et appartement totalement rénové, d'environ 100 m²) s'élèvera à **800 €/mois**. Mme le Maire est autorisée à établir et signer le bail commercial et à prendre en charge les frais d'acte.

MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DE LA LICENCE IV

La Commune mettra gracieusement à disposition de la gérante du futur commerce la licence IV. La Commune en gardera la propriété.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PARKING DE LA MAIRIE ET DES ABORDS DE LA NOUVELLE SALLE DES ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise **IRRMANN-PAPON** pour un montant de **56 666 € HT**. Mme le Maire est autorisée à solliciter l'aide de solidarité auprès du **Département**, à hauteur de **5 000 €** et le fonds de concours de la **Communauté de Communes** à hauteur de **11 226 €** pour participer au financement de cette opération.

Election du Président de séance : Françoise LAVEDIOT, doyenne de l'assemblée.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

- COMMUNE

La **Section de Fonctionnement** fait apparaître un excédent net de **423 157 €**.

La **Section d'Investissement** affiche pour sa part un déficit net de **20 685 €**.

Après incorporation des restes à réaliser, le résultat d'investissement affiche un déficit de **414 338,72 €**.

AFFECTATION DU RESULTAT :

La situation nette au 31/12/2024, après incorporation des résultats en fonctionnement et en investissement, et des restes à réaliser (recettes et dépenses d'investissement) affiche un **excédent de fonctionnement pour l'année 2024 de 8 818 €**.

- ASSAINISSEMENT

La Section de **Fonctionnement** fait apparaître un excédent net de **45 460 €**.

La Section d'**Investissement** fait apparaître un excédent net de **39 380 €**.

Après incorporation des restes à réaliser, le résultat d'investissement affiche un déficit de **34 385 €**.

AFFECTATION DU RESULTAT :

La situation nette au 31/12/2024, après incorporation des résultats en fonctionnement et en investissement, et des restes à réaliser (recettes et dépenses d'investissement) affiche un **excédent de fonctionnement pour l'année 2024 de 11 075 €**.

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Réuni sous la Présidence de Françoise LAVEDIOT, doyenne présente de l'assemblée, élue Présidente de séance, délibérant sur le Compte Financier Unique 2024 présenté par Mme le Maire, **le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés le Compte Financier Unique, tel que présenté.**

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES DIRECTES POUR L'ANNEE 2025

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de **maintenir les taux d'imposition des taxes locales directes à leur valeur actuelle**, soit :

- Foncier bâti : 35,69 %
- Foncier non bâti : 31,77 %
- Taxe d'habitation : 11,36 % (maintenue sur les résidences secondaires)

PERSONNEL COMMUNAL

Aucun changement au niveau des effectifs. Les évolutions de carrière sont prises en compte dans le calcul de la masse salariale. Cependant, les cotisations CNRACL (contribution employeurs pour retraite des agents) se voient appliquer une hausse de 3 % à compter du 1^{er} janvier 2025, et ce jusqu'en 2028.

BUDGET PRIMITIF 2025

- COMMUNE

Section Fonctionnement :

Le budget s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à **774 063 €**

Section Investissement :

Le budget s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses à **838 635 €**

Ce budget traduit de multiples projets :

- Achèvement de la construction de la nouvelle salle des associations, près de la mairie,
- Aménagement des abords de la salle et de la mairie,
- Rénovation de l'ancien commerce et de l'appartement attenant,
- L'installation de panneaux photovoltaïques sur les ateliers techniques,
- La finalisation du plan local d'urbanisme,
- La finalisation des travaux sur les chapelles de l'église (terminés à ce jour),
- Divers travaux de voirie,
- Acquisitions de matériel divers (ordinateur mairie, tables et chaises pour nouvelle salle,..).

Des subventions (Etat, Département, Communauté de Communes) sont attendues, pour l'ensemble des travaux programmés, à hauteur d'environ 292 000 €.

ASSAINISSEMENT

Section Fonctionnement :

Le budget s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à **68 800 €**

Section Investissement :

Le budget s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à **165 692 €**

Le curage de la lagune sera achevé cet automne. L'étude de diagnostic de nos réseaux d'assainissement devrait être close d'ici la fin de l'année.

ENDETTEMENT

L'endettement est commenté par Mme le Maire. Le taux d'endettement poursuit sa baisse. L'annuité de la dette correspond à 27 €/habitant pour la commune et à 22 €/hab. en matière d'assainissement, nous situant bien en dessous de la moyenne des communes de la même strate.

En cours d'année 2025, un **emprunt de 60 000 €** sera souscrit pour l'achèvement de la nouvelle salle associative.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité les budgets primitifs 2025 Commune et Assainissement tels que présentés ci-dessus.

REVISION LOYER CABINET INFIRMIER

L'augmentation de 1,82 % de l'indice des loyers porte le loyer mensuel du cabinet infirmier à **283,41 € hors charges**.

CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT / BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Engagement de la commune dans le nouveau schéma départemental de la lecture publique 2024-2028, permettant de continuer à bénéficier du prêt de livres ou autres supports.

Questions diverses :

Rappel des prochaines animations communales :

- **Lundi 21 avril : Chasse aux Œufs** pour les enfants à partir de 11h, vers la mairie
- **Dimanche 27 avril : 2ème Marché de Potiers, autour de la Grange**, de 10H 0 18H
- **Jeudi 1^{er} mai** : Repas des Aînés de la commune

L'ordre du jour étant achevé, le Conseil Municipal est clos à 22h30